

Liberté Égalité Fraternité

## Direction Régionale Académique de l'Information et de l'Orientation

#### DRAIO/23-964-103 du 10/04/2023

#### **RECRUTEMENT EN INTERNAT ET INTERNAT D'EXCELLENCE - RENTREE 2023**

Références : Arrêté du 16-11-2020 Label internat du XXIe siècle et appel à projet Internat d'excellence - Programme France Relance - Annexe à l'arrêté du 16-11-2020 cahier des charges - internat du XXIe siècle - Circulaire n°2016-076 du 18-5-2016 internat de la réussite pour tous

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs Académiques des Services de l'Education Nationale - Mesdames et Messieurs les IEN IO - Mesdames et Messieurs les IEN-ET-EG et IA-IPR - Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement des lycées et lycées professionnels publics et privés - Mesdames et Messieurs les Directeurs de CIO - Mesdames et Messieurs les personnels de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS)

Dossier suivi par : M. MEISS - IA-DASEN 05 - Pour tous renseignements contacter : ce.de13-secretariat@ac-aix-marseille.fr / ce.social84-secretariat@ac-aix-marseille.fr/ce.pve0405@ac-aix-marseille.fr

L'internat est un mode d'accueil et de scolarisation qui favorise la réussite scolaire et l'apprentissage des règles de vie collective pour tous les élèves dont les familles le souhaitent. Il repose sur un projet pédagogique éducatif efficace, intégré au projet d'établissement, visant la réussite des internes dans un cadre réunissant les meilleures conditions d'apprentissage.

Dans l'académie, coexistent 11 internats labellisés en 2021 dans le cadre des internats d'excellence ainsi que 46 internats sans labellisation particulière. La règle académique jusque-là en vigueur garantit dans tous les internats et par le biais de commissions départementales l'accueil d'au moins 5% d'élèves issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville et des territoires ruraux. Cette règle reste inchangée pour la rentrée 2022 pour les internats non labellisés.

Pour les internats labellisés « internats d'excellence » au moins 20 % des places disponibles seront concernées par cette diversification de leur recrutement via les dossiers de candidature fournis en annexe.

#### 1. Objectifs généraux

- Proposer dans les internats des conditions d'étude et un encadrement propice à la réussite des élèves et des étudiants;
- Adapter les réponses pédagogiques et éducatives aux besoins des internes ;
- Diversifier les publics accueillis, en veillant à augmenter la part d'élèves des quartiers prioritaires de la politique de la ville et des territoires ruraux.

#### 2. Public accueilli

L'internat doit répondre à la demande sociale dans sa diversité. Il ne saurait s'agir de sélectionner les jeunes sur leurs seuls résultats. Tout élève motivé, quelles que soient ses performances scolaires, doit pouvoir bénéficier de ce mode d'accompagnement pédagogique et éducatif. Il s'agit, en particulier, de sécuriser le parcours de l'élève et de favoriser sa réussite scolaire et éducative par ce mode de scolarisation. L'internat constitue une réponse pertinente lorsqu'une situation familiale n'offre pas à l'élève les conditions permettant d'exprimer son potentiel.

Le dispositif de candidature par dossier a vocation à accueillir, en priorité, des élèves de toute l'académie, issus de familles socialement défavorisées (potentiellement éligibles à la bourse nationale), notamment ceux résidant dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville, et les élèves issus des territoires ruraux.

Un effort doit être entrepris, notamment en matière d'information et de dialogue, en direction des familles, pour que les capacités d'accueil dégagées en internat soient utilisées.

A cet effet, les interlocuteurs privilégiés des familles sont, dans le premier degré, les directeurs d'école, et dans le second degré les assistants sociaux et les conseillers principaux d'éducation.

#### 3. Modalités de recrutement

#### Un pilotage académique du dispositif

Défini dans le cadre du comité de pilotage des internats d'excellence, l'objectif de l'ouverture des places aux élèves qui en ont le plus besoin ainsi que l'amélioration des conditions d'hébergement et d'apprentissage relèvent de la politique académique. Pour la rentrée 2022, le recteur fixe un objectif d'accueil de ces élèves à un minimum de 20 % des places disponibles des internats d'excellence, et à 5% pour les autres internats.

La procédure de candidature et la composition des dossiers figurent en annexe de cette circulaire.

#### Une organisation départementale du recrutement :

<u>Commission</u>: Une commission de recrutement des élèves est réunie dans chaque département de l'académie selon un calendrier fourni en annexe. Elle associe tous les acteurs impliqués. Présidée par l'IA DASEN (ou son représentant), elle comprend les chefs d'établissement concernés, un IA-IPR établissement et vie scolaire, l'IEN chargé(e) de l'information et de l'orientation, la conseillère technique départementale du service social en faveur des élèves, un représentant du préfet à l'égalité des chances le cas échéant. Les collectivités territoriales (conseil départemental et conseil régional) peuvent être invitées à y participer.

Critères : L'examen des candidatures est réalisé en prenant en compte l'un des critères suivants :

- **pédagogiques**: motivation pour le dispositif, capacité d'investissement dans le travail et compétences scolaires, avis des équipes pédagogiques de l'établissement d'origine et d'accueil.
- sociaux: élèves boursiers ; élèves dont les conditions de vie limitent les possibilités de réussite scolaire
- **géographiques**: élèves résidant en milieu rural isolé et défavorisé, dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville et ou scolarisés dans des établissements relevant de l'éducation prioritaire.

L'engagement des élèves et des familles dans le projet sur les conditions de l'internat est essentiel. L'équilibre sera recherché entre les filles et les garçons pour respecter dans la mesure du possible une parité.

En cas de demandes excédant les possibilités d'accueil, la priorité sera organisée comme suit :

- 1. élèves issus de quartiers prioritaires de la politique de la ville et élèves issus de la ruralité,
- 2. situations spécifiques.

L'internat d'excellence du lycéee André Honnorat de Barcelonnette (04) est ouvert en priorité aux élèves issus des quartiers de la politique de la ville de Marseille, ainsi qu'aux élèves des départements alpins.

<u>Niveau de recrutement :</u> Tous les niveaux de chaque établissement peuvent être concernés par les candidatures en internat d'excellence.

<u>Désectorisation:</u> les élèves retenus à l'issue des commissions départementales seront affectés suivant ces principes :

Pour l'entrée au lycée, s'il est admis à l'internat et formule au moins un vœu dans le lycée concerné, l'élève sera affecté :

- dans la voie professionnelle sur son premier vœu
- en seconde GT si place disponible après affectation des élèves du secteur

<u>Contribution des familles</u>: les bourses nationales et les différentes aides des collectivités territoriales seront défalquées des frais de pension. La contribution demandée aux familles restera mesurée.

Je vous remercie de veiller à diffuser largement ces informations pour que les familles potentiellement concernées par ces dispositifs puissent en bénéficier.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



### Dossier Internat d'excellence

### Calendrier des opérations

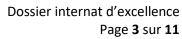
Date	Opérations
Mercredi 17 mai 2023	Date limite de dépôt des dossiers auprès des directions des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN)
Mercredi 24 mai 2023	Commissions de recrutement organisées par les DSDEN
A l'issue de la commission	Information des établissements d'origine et des familles (decision de la commission) pour accompagnement à la formulation des vœux (affelnet)
Se référer à chaque calendrier départemental	Récupération des dossiers AFFELNET 6 <sup>e</sup>
Du jeudi 15 au lundi 19 juin 2023	Affelnet lycée : saisie des bonifications d'affectation par les DSDEN si besoin



### Dossier de candidature Internats d'excellence

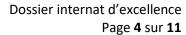
### Rentrée 2023

	1. Renseignemen	ts concernant la ca	ndidature
	(à rem	plir par la famille)	
1.1. Nature de	la demande		
		Ville :	département :
	ve : □Fille □Garçon		•
Dans quelle classe er	ntre-t-il en <b>2023- 2024</b> ?		
	Collège	Lycée	Post Bac
Classe			
Choix des langues : I	VA · IV	B : I.V.C	: (si nécessaire)
-			(si nécessaire)
Série de Bac (Bac GT	「) ou spécialité professionn	elle (Bac pro) :	······································
Série de Bac (Bac GT	「) ou spécialité professionn	elle (Bac pro) :	,
Série de Bac (Bac GT	「) ou spécialité professionn	elle (Bac pro) :	······································
Série de Bac (Bac GT Post-Bac: 1.2. Situation de Etablissement fréque L'élève relève-t-il du c	la famille de l'élève nté en 2022 -2023 :	elle (Bac pro) :	Commune :
Série de Bac (Bac GT Post-Bac: 1.2. Situation de Etablissement fréque L'élève relève-t-il du c	la famille de l'élève  nté en 2022 -2023 : champ du handicap :	elle (Bac pro) :	





L'adresse de l'élève est-elle dans un qua	rtier :			
	∃Non ∃Non ielle à la ville : <u>http://si</u>	g.ville.gouv.fr/		
L'élève est-il boursier ? □Oui □Non Si oui, nombre de part(s) de bourse :				
1.3. Renseignements éducatif	s et scolaires			
Fiche d'évaluation à renseigner par écoles da	le CPE et le pro uns le cas d'une		le professeur	des
L'élève pratique-t-il un sport ou une activi	ité culturelle ? □0	Dui, laquelle		□Non
Évaluation de la scolarité actuelle				
Résultats scolaires	□ Très bien	□ Bien	□ Moyen	□ Faible
Implication dans la scolarité	□ Très bien	□ Bien	☐ Moyen	□ Faible
Implication dans la vie de l'établissement	□Très bien	□ Bien	□ Moyen	□ Faible
Assiduité	□ Très bien	□ Bien	☐ Moyen	□ Faible
Capacité à s'intégrer dans un groupe	☐ Très bien	☐ Bien	☐ Moyen	□ Faible
Comportement compatible avec les règles de vie en collectivité, notamment la vie en internat	□ Très bien	□ Bien	□ Moyen	□ Faible
Maîtrise de l'écrit	□ Très bien	□ Bien	☐ Moyen	□ Faible
Maîtrise de l'oral	☐ Très bien	□ Bien	□ Moyen	□ Faible
Construction d 'un raisonnement	☐ Très bien	□ Bien	□ Moyen	□ Faible
Autonomie	☐ Très bien	□ Bien	☐ Moyen	□ Faible
Bénéfices attendus de la scolarité en i	nternat			
(Exemples : méthodes de travail, autonomie, constr	uction d'un raisonnemer	nt, organisation du temps de ti	ravail)	





concernant la demande de scolarisation en internat d'excellence Nom et qualité du signataire : Date Signature

2. Avis circonstancié du directeur d'école, du chef d'établissement d'origine



### 3- Composition du dossier

	l Bulle	tins scolaires ou copie du livret scolaire.	
•	n cas	lettre motivée justifiant la demande du représentant légal de l'élève et contresignée par l'élè de parents séparés, divorcés ou d'autorité parentale conjointe, lettre des deux parents des deux parents des deux parents).	
	apacités	che sociale complétée par le Service Social en faveur des élèves précisant notamment les de l'élève à intégrer un internat (à adresser à chaque conseillère technique du service soc des élèves, libellée « confidentiel »).	
	l Décla	aration de candidature signée.	
	l Avis	du psychologue de l'Éducation nationale.	
		emble du dossier doit être adressé à la DSDEN du département d'implantation de issement demandé :	
		Direction académique des services de l'éducation nationale des Alpes-de-Haute-Provence Pôle vie de l'élève 3 avenue du plantas BP 224 04004 DIGNE-LES-BAINS Cedex Les éléments seront adressés au pôle PVE via la plateforme d'échange PNE école sur Arena dans l'item Internet, Référentiels et outils.  Direction académique des services de l'éducation nationale des Hautes-Alpes 12 avenue Maréchal Foch BP1001 05010 GAP Cedex Les éléments seront adressés au pôle PVE via la plateforme d'échange PNE école sur	
	$\rightarrow$	Arena dans l'item Internet, Référentiels et outils.  Direction académique des services de l'éducation nationale des Bouches du Rhône 28, boulevard Charles Nedelec 13231 MARSEILLE CEDEX 1 Dépôt sur la PNE EPLE des IIO 13 sauf pour le feuillet social qui doit être adressé par mail au	
	<b>→</b>	service social au Service de Prévention en Faveur des Elèves - S.P.F.E 13 (ce.social13-secretariat@ac-aix-marseille.fr). Se réfèrer à la fiche 15 des compléments départementaux pour les modalités d'instruction du feuillet social selon le niveau concerné.  Direction académique des services de l'éducation nationale de Vaucluse	
1		49. rue Thiers	ı

84 077 AVIGNON CEDEX 4



### Lettre de candidature à remplir par l'élève

Je soussigné(e) Madame, Monsieur,
Demande mon intégration dans « l'internat d'excellence » suivant :
Aux motifs :
Date: Signature élève :

Signature représentants légaux :



### Dossier social

Service Social en faveur des élèves.		
DSDEN du département du  (préciser) :		Date :
1. Assistant de se	rvice social	rédacteur
NOM et Prénom :		
Fonction et service :		
Adresse:		
Téléphone :	Mél :	
2.	L'élève	
NOM et Prénom :		Sexe : □ F □ M
Date et lieu de naissance :		
Établissement et classe		
Parcours scolaire :		
Année 2022 - 2023 :		
Année 2021 - 2022 :		
Année 2020 - 2021 :		
Année 2019 - 2020 :		
Année 2018 - 2019 :		
3. Identification de la fai	mille dans la	quelle réside l'élève
Madame	Monsieu	ır
NOM:	NOM:	
Prénom :	Prénom :	
Date de naissance :	Date de i	naissance :
Qualité / Enfant :	Qualité /	Enfant :
Situation professionnelle :	Situation	professionnelle:
Adresse de la famille :	Adresse	de la famille :
Tél:	Tél :	
Mél :	Mél :	



### Détenteurs de l'autorité parentale

FRATRIE					
Nom - Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance	Etablissement scolaire / Classe		

#### Environnement familial dans lequel vit l'élève

1. avec ses 2 parents	6. avec un autre membre de sa famille (grands- parents, oncle, tante)
2. avec sa mère seule	7. confié à l'A.S.E en établissement
3. avec son père seul	8. confié à l'A.S.E. en famille d'accueil
4. avec sa mère dans une famille recomposée	9. résidence alternée
5. avec son père dans une famille recomposée	10. autres (à <i>préciser</i> )

# 4. Si les parents sont séparés, identification de la famille dans laquelle ne réside pas l'élève ou y réside en alternance

Madame	Monsieur
NOM:	NOM:
Prénom :	Prénom :
Date de naissance :	Date de naissance :
Qualité / Enfant :	Qualité / Enfant :
Situation professionnelle :	Situation professionnelle :
Adresse de la famille :	Adresse de la famille :
Tél:	Tél:
Mél:	Mél:

FRATRIE					
Nom - Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance	Etablissement scolaire / Classe		



### 5 – Synthèse des éléments recueillis par l'assistant de service social

L'enf	fant dans sa famille, conditions de vie, capacité de l'élève à intégrer l'internat.
	Nom et qualité du signataire :
	Date et Signature :



### 6 – Avis du Psychologue de l'Education nationale

Partie à remplir par le psychologue de l'Éducation nationale Avis circonstancié après entretien avec le candidat Nom et qualité du signataire : Date et Signature :



### Informations spécifiques

Un contact préalable avec le référent est vivement conseillé avant toute candidature, par mail ou par téléphone.

Département	Etablissement	Référent(s)	Contact	Académie **
	Cité scolaire André Honnorat* Barcelonnette	Proviseure Mme Canetos	04.92.80.70.10 ce.0040003g@ac-aix-marseille.fr	х
04	Lycée Pierre Gilles de Gennes <b>Digne</b> <b>les Bains</b>	Proviseur M. Nicaise	ce.0040490l@ac-aix-marseille.fr	x
	Collège Les Hautes Vallées <b>Guillestre</b>	Principale  Mme Weber	ce.0050013m@ac-aix-marseille.fr	х
05	Cité scolaire Honoré Romane Embrun	CPE M.Genois Enseignants M.Sergent; M.Deluchat	ce.0050004c@ac-aix-marseille.fr	x
	Lycée Sévigné <b>Gap</b>	CPE Mme Hernandez ; Mme Volt	04.92.56.56.10 ce.0050009h@ac-aix-marseille.fr	x
	Lycée Les Alpilles <b>Miramas</b>	Proviseure Mme Andre	ce.0130146n@ac-aix-marseille.fr	х
	Lycée Latécoère Istres	Proviseur M. Longuet	04.42.41.19.50 ce.0132276d@ac-aix-marseille.fr	х
13	Lycée Marseilleveyre <b>Marseille (8</b> °)	Proviseure Mme Gerardin- Moriconi	ce.0130038w@ac-aix-marseille.fr	x
	Collège V. Van Gogh <b>Arles</b>	<b>Principale</b> Mme Banzo	04.90.93.55.55 ce.0131610e@ac-aix-marseille.fr	x
	Lycée de l'Arc <b>Orange</b>	Proviseur M.Briard	ce.0840026x@ac-aix-marseille.fr	х
84	Lycée Victor Hugo Carpentras	Proviseure Mme Maggengo	04.90.63.12.32 ce.0840016l@ac-aix-marseille.fr	х

<sup>\*</sup> Cité scolaire André Honnorat : Un bus est spécialement affrété pour les élèves de Marseille. Départ de Marseille le dimanche à 16H30 - gare Saint Charles. Départ de Barcelonnette le vendredi soir à 17H00 (après les cours). Se procurer la carte ZOU.

<sup>\*\*</sup> Le recrutement est académique. Toute famille intéressée peut en conséquence faire une demande.